



Agenda 21

Cagnes-sur-Mer

STRATEGIE MUNICIPALE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

AGENDA 21

CAGNES SUR MER

Diagnostic Partagé Agenda 21

Rédaction *ACS MTE*

Expéditeur *Charlotte ASTIER, Julia CLEMENT*

Destinataire *François IBANEZ*

Contenu mis à jour *6 janvier 2012*



ACS
MOBILITÉ
TERRITOIRES
ENVIRONNEMENT

Sommaire

| | | |
|-----|--|----|
| 1 | NOTICE EXPLICATIVE | 4 |
| | <i>Qu'est-ce que la stratégie ?</i> | 4 |
| | <i>A quoi sert le document ci-présent ?</i> | 4 |
| | <i>L'objet du Comité de pilotage de validation de la stratégie</i> | 6 |
| 2 | LA STRATÉGIE MUNICIPALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE | 7 |
| 2.1 | AXE STRATEGIQUE 1 | 8 |
| | Poursuivre et renforcer les actions de protection de l'environnement et de gestion responsable des ressources | 8 |
| | Objectif 1.1 Préserver le patrimoine naturel et valoriser les corridors écologiques (autour de la Cagne, du Loup et du Malvan) | 8 |
| | Objectif 1.2 Préserver la ressource en eau..... | 9 |
| | Objectif 1.3 Développer une politique globale de l'énergie | 10 |
| | Objectif 1.4 Améliorer les pratiques de tri et la réduction des déchets à la source | 11 |
| | Objectif 1.5 Développer l'éco-construction sur le territoire | 12 |
| | Objectif 1.6 Aller vers un enracinement de la « culture du risque » chez les Cagnois | 13 |
| 2.2 | AXE STRATEGIQUE 2 Améliorer la qualité du cadre de vie..... | 14 |
| | Objectif 2.1 Valoriser l'identité de la ville et de ses quartiers tout en veillant à une consommation économe des espaces | 14 |
| | Objectif 2.2 Favoriser l'adaptation et la diversification de l'offre de logements à la demande | 15 |
| | Objectif 2.3 Favoriser une mobilité durable et améliorer la qualité de l'air | 16 |
| | Objectif 2.4 Lutter contre les nuisances urbaines..... | 18 |
| | Objectif 2.5 Développer et valoriser les espaces verts et de détente | 19 |
| 2.3 | AXE STRATEGIQUE 3 | 20 |

| | |
|---|----|
| Favoriser l'économie durable et solidaire..... | 20 |
| Objectif 3.1 Dynamiser l'économie locale..... | 20 |
| Objectif 3.2 Améliorer les dispositifs d'accès à l'emploi et développer les actions d'insertion | 21 |
| Objectif 3.3 Développer une offre touristique diversifiée et valoriser les potentiels éco-touristiques | 22 |
| Objectif 3.4 Dynamiser le commerce et l'artisanat..... | 23 |
| Objectif 3.5 Maintenir et redynamiser l'agriculture | 24 |
| Objectif 3.6 Favoriser le développement des éco-entreprises | 25 |
| 2.4 AXE STRATEGIQUE 4 | 26 |
| Favoriser la solidarité et la convivialité cagnoises..... | 26 |
| Objectif 4.1 Encourager l'épanouissement des jeunes | 26 |
| Objectif 4.2 Renforcer la solidarité dans et entre les quartiers ainsi qu'entre les générations..... | 27 |
| Objectif 4.3 Prendre en compte les personnes handicapées et à mobilité réduite | 28 |
| Objectif 4.4 Favoriser la convivialité cagnoise, le civisme et la responsabilité de tous..... | 29 |
| Objectif 4.5 Maintenir et adapter l'offre culturelle et sportive de qualité | 30 |
| 2.5 AXE STRATEGIQUE 5 | 31 |
| 2.6 Renforcer la mobilisation citoyenne | 31 |
| Objectif 5.1 Renforcer les dispositifs d'information, de communication et de participation pour une mobilisation de tous les citoyens.. | 31 |
| Objectif 5.2 Devenir une collectivité éco-exemplaire..... | 33 |
| Objectif 5.3 Sensibiliser et éduquer tous les citoyens au développement durable..... | 35 |
| Objectif 5.4 Renforcer la transversalité et la coordination entre les acteurs et partenaires du territoire..... | 36 |
| Objectif 5.5 Développer la solidarité internationale et la coopération décentralisée..... | 37 |

1 NOTICE EXPLICATIVE

Qu'est-ce que la stratégie ?

Il s'agit de la traduction sous forme d'**objectifs**, de la politique de développement durable définie par la collectivité. Elle se base sur l'**état des lieux et les enjeux qui ressortent du diagnostic partagé**. La stratégie n'est pas encore le **programme d'actions**, mais elle le précède en définissant ses contours. En effet, il est nécessaire de formuler les objectifs pertinents pour le territoire afin de pouvoir formuler et prioriser les actions à mener.

La stratégie est donc une étape nécessaire pour mettre en place le programme d'actions :

Enjeux issus du diagnostic -> **Objectifs de la stratégie** -> Programme d'actions

A quoi sert le document ci-présent ?

Le document ci-présent s'attache à « mettre à plat » l'ensemble des grands **objectifs** stratégiques eux-mêmes déclinés en **sous-objectifs** plus précis et opérationnels:

- *Les axes de travail* deviennent des « **axes stratégiques** » :

Protection de l'environnement et gestion responsable des ressources
Renforcer la protection de l'environnement et la gestion responsable des ressources

Qualité du cadre de vie
Améliorer la qualité du cadre de vie

Développement économique durable et solidaire
Favoriser un développement économique durable et solidaire

Ville solidaire et conviviale
Favoriser la solidarité et la convivialité cagnoises

Gouvernance et mobilisation citoyenne
Renforcer la mobilisation citoyenne

- Les enjeux sont reformulés en « objectifs » ;
- La stratégie est le moment de fixer des sous-objectifs plus opérationnels à ces objectifs.

Remarques :

Dans cette première proposition de stratégie, le bureau d'études ACS MTE s'attache à définir l'ensemble des objectifs et sous-objectifs qu'il serait idéalement nécessaire de mettre en œuvre dans le meilleur et le plus complet des scénarios, en réponse aux problèmes et enjeux constatés sur le territoire de Cagnes-sur-Mer.

Les objectifs et sous-objectifs formulés ci-après peuvent impliquer des champs d'actions qui dépassent les seules compétences de Cagnes-sur-Mer.

- Apparaissent également des éléments de rappel de la **Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD)**, permettant de situer les objectifs et sous-objectifs de développement durable appliqués au territoire cagnois par rapport au cadre national. La SNDD 2010-2013 est un document synthétique structuré autour de 9 « défis clés » eux-mêmes déclinés en « choix stratégiques » « objectifs » et « leviers d'actions ».

La stratégie nationale de développement durable 2010-2013 a été adoptée le 27 juillet 2010 par le Comité interministériel pour le développement durable.

La stratégie nationale de développement durable propose une architecture commune à tous les acteurs de la Nation, publics et privés, pour les aider à structurer leurs propres projets de développement durable autour de choix stratégiques et d'indicateurs qui ont fait l'objet d'un large consensus. Elle a notamment vocation à assurer la cohérence et la complémentarité des engagements internationaux et européens de la France et des politiques nationales, transversales ou sectorielles.¹

¹ Stratégie nationale de développement durable 2010-2013 : vers une économie verte et équitable, 11 août 2010 (mis à jour le 16 août 2010) - Commissariat général au développement durable, Stratégie nationale de développement durable - Juillet 2010 - 56 pages

L'objet du Comité de pilotage de validation de la stratégie

Le Comité de pilotage de validation de la stratégie est une **séance de travail** qui consiste à passer en revue les axes stratégiques, les objectifs et leurs sous-objectifs afin de déterminer s'ils sont pertinents, opportuns et prioritaires sur le territoire.

Il sera donc nécessaire durant cette séance de **valider la pertinence des objectifs et sous-objectifs formulés ci-après.**

Une fois les objectifs et sous-objectifs validés, ils seront traduits sous forme d'actions concrètes.

2 LA STRATÉGIE MUNICIPALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

AXE STRATEGIQUE 1

Poursuivre et renforcer les actions de protection de l'environnement et de gestion responsable des ressources

Objectif 1.1 Préserver le patrimoine naturel et valoriser les corridors écologiques (autour de la Cagne, du Loup et du Malvan)

RAPPEL DU DIAGNOSTIC PARTAGE

Un patrimoine naturel riche mais fragilisé malgré des dispositifs de protection nombreux :

Le territoire cagnois s'inscrit dans un périmètre d'inventaires et de dispositifs complets, l'engageant dans une politique de protection et de suivi rigoureux de ses différents milieux naturels. Le milieu naturel aquatique est particulièrement exposé aux menaces naturelles et humaines qui nécessitent vigilance et respect de la part de la population.

> *Consolidation des dispositifs de protection du patrimoine naturel contraint par l'urbanisation et valorisation des corridors écologiques*

Sous-objectif 1.1.1 Perfectionner la connaissance de la faune et de la flore locales afin de mieux les protéger

Sous-objectif 1.1.2 Poursuivre et valoriser les actions² de la ville en faveur d'une gestion des Espaces Verts intégrée et respectueuse de l'environnement

Sous-objectif 1.1.3 Valoriser le rôle de corridor écologique des principaux axes bleus (la Cagne, le Loup et le Malvan)

Sous-objectif 1.1.4 Veiller au respect des dispositifs de protection des espaces naturels

Sous-objectif 1.1.5 Réduire les pollutions lumineuses pouvant affecter les équilibres biologiques



« La stratégie nationale pour la biodiversité (SNB), dont les plans d'actions ont été renouvelés en 2009, s'inscrit dans le cadre de la SNDD, dont elle constitue le volet biodiversité, et du Grenelle Environnement dont elle intègre les engagements. Elle a vocation à mettre en place des plans locaux de protection de la biodiversité »³.

Les objectifs en chiffres de la SNDD⁴ : « Avant 2020, mettre sous protection forte au moins 2 % du territoire terrestre métropolitain » ; D'ici 2012, établissement d'un réseau cohérent d'aires marines protégées pour 10 % des eaux territoriales sous juridiction française puis 20% d'ici 2020 ; « D'ici 2020-2030, préserver un tiers de nos rivages (tiers sauvage) ».

² Schéma de Développement des Espaces Verts de la ville

³ SNDD 2010-2013, défi n°6 « Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles »

⁴ SNDD 2010-2013, défi n°6 « Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles »

AXE STRATEGIQUE 1

Poursuivre et renforcer les actions de protection de l'environnement et de gestion responsable des ressources

Objectif 1.2 Préserver la ressource en eau

RAPPEL DU DIAGNOSTIC PARTAGE

Une gestion de l'eau améliorée mais des insuffisances en matière d'assainissement :

La gestion de l'eau est particulièrement délicate dans le contexte territorial cagnois, surtout en matière d'assainissement. Elle a néanmoins déjà fait l'objet d'actions d'amélioration et de modernisation des réseaux infrastructures (Cagnes-sur-Mer et NCA) et qui doivent être poursuivies.

> *Optimisation de la gestion de l'eau et préservation de la qualité de l'eau*

Sous-objectif 1.2.1 *Poursuivre et valoriser les actions de la ville en matière de gestion raisonnée de l'eau*

Sous-objectif 1.2.2 *Poursuivre les actions de modernisation et d'adaptation du système d'assainissement*

Sous-objectif 1.2.3 *Maîtriser et valoriser les eaux pluviales*

Sous-objectif 1.2.4 *Maintenir et renforcer la vigilance en matière de pollution des eaux de surface et de qualité de l'eau potable*

Sous-objectif 1.2.5 *Sensibiliser l'ensemble des acteurs à la gestion raisonnée de l'eau⁵*



La SNDD fixe plusieurs objectifs en matière de biodiversité⁶ : « D'ici 2015, atteindre un bon état écologique pour 66% des masses d'eaux » ; D'ici 2012, assurer la protection des captages les plus menacés par les pollutions diffuses, notamment les nitrates et produits phytosanitaires ».

⁵ Ce sous-objectif est directement traité dans le cadre de l'objectif 5.3 « Renforcer la sensibilisation et l'éducation au développement durable à auprès de tous »

⁶ SNDD 2010-2013, défi n°6 « Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles »

AXE STRATEGIQUE 1

Poursuivre et renforcer les actions de protection de l'environnement et de gestion responsable des ressources

Objectif 1.3 Développer une politique globale de l'énergie

RAPPEL DU DIAGNOSTIC PARTAGE

Des efforts concrets très significatifs de la ville en matière de gestion de l'énergie :

La commune est très concernée et active face aux enjeux liés à la gestion de l'énergie. Elle s'est engagée dans la mise en place de plan d'actions et de mesures concrètes (Programme Agir) qui doivent faire l'objet d'une coordination globale (notamment dans le cadre de la démarche Agenda 21) pour garantir leur pleine réussite.

> *Consolidation et déploiement de la politique municipale en matière de gestion de l'énergie*

Sous-objectif 1.3.1 *Poursuivre et valoriser les actions engagées par la ville et les articuler aux autres dispositifs existants⁷*

Sous-objectif 1.3.2 *Réduire les consommations d'énergie du parc des bâtiments communaux⁸*

Sous-objectif 1.3.3 *Mieux maîtriser la demande en énergie⁹*

Sous-objectif 1.3.4 *Augmenter la part des énergies renouvelables dans la consommation finale en diversifiant les sources d'énergie et en réduisant le recours aux énergies fossiles¹⁰*

Sous-objectif 1.3.5 *Sensibiliser et inciter l'ensemble des acteurs à la consommation responsable de l'énergie et aux énergies renouvelables¹¹*

i La SNDD place parmi ses choix stratégiques en matière énergétique, l'information pour une « meilleure connaissance des consommations d'énergie et leurs effets. [...] Il faut pour cela réaliser des analyses du cycle de vie (ACV) des différentes énergies et des évaluations de leur coût global »¹².

Les objectifs en chiffres de la SNDD: « Porter à 23 % en 2020 en France la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale ».

⁷ AGIR/ Programme Plans Locaux Énergie Environnement (PLEE) au niveau de NCA

⁸ Ce sous-objectif s'inscrit dans le cadre du programme AGIR, et correspond à l'objectif n°3 (Bâtiments - 2020)

⁹ Ce sous-objectif s'inscrit dans le cadre du programme AGIR, et correspond à l'objectif n°6 (Énergie - 2015)

¹⁰ Ce sous-objectif s'inscrit dans le cadre du programme AGIR, et correspond à l'objectif n°8 (Energie - 2020)

¹¹ Ce sous-objectif est directement traité dans le cadre de l'objectif 5.3 « Renforcer la sensibilisation et l'éducation au développement durable à auprès de tous »

¹² SNDD 2010-2013, défi n°4 « Changement climatique et énergies »

AXE STRATEGIQUE 1

Poursuivre et renforcer les actions de protection de l'environnement et de gestion responsable des ressources

Objectif 1.4 Améliorer les pratiques de tri et la réduction des déchets à la source

RAPPEL DU DIAGNOSTIC PARTAGÉ

Une gestion des déchets plutôt satisfaisante mais perfectible :

La commune de Cagnes-sur-Mer et ses habitants se montrent attentifs à la question du tri des déchets, que facilitent une gestion intercommunale efficace et le déploiement de dispositifs matériels adaptés.

Un effort peut être attendu au niveau de l'achat éco-responsable de manière à limiter la quantité de déchets produits à la source.

> *Amélioration de la gestion et du tri des déchets*

Sous-objectif 1.4.1 Poursuivre et améliorer les dispositifs de collecte et de tri sur l'ensemble du territoire communal pour une plus grande part de déchets valorisés

Sous-objectif 1.4.2 Agir sur la réduction des déchets produits à la source (consommation éco-responsable)

Sous-objectif 1.4.3 Sensibiliser l'ensemble des acteurs à une consommation éco-responsable et à une meilleure gestion de leurs déchets¹³

La SNDD¹⁴ s'est fixée pour objectifs :



« Réduire, d'ici 2013, la production d'ordures ménagères et assimilées de 7 % par habitant pendant les cinq prochaines années, soit 25 kg par habitant 11 » ;

« Recycler, d'ici 2012, 35 % des déchets ménagers et assimilés et 45 % en 2015 12 » ;

« Recycler, d'ici 2012, 75 % des emballages ménagers 13 contre 60 % en 2006 » ;

« Recycler, d'ici 2012, 75 % des déchets des entreprises, hors BTP et agriculture 14, contre 68 % en 2004 ».

¹³ Ce sous-objectif est directement traité dans le cadre de l'objectif 5.3 « Renforcer la sensibilisation et l'éducation au développement durable à auprès de tous »

¹⁴ SNDD 2010-2013, défi n°1 « Consommation et production durables »

AXE STRATEGIQUE 1

Poursuivre et renforcer les actions de protection de l'environnement et de gestion responsable des ressources

Objectif 1.5 Développer l'éco-construction sur le territoire

RAPPEL DU DIAGNOSTIC PARTAGE

Un développement de l'éco-construction encore timide :

La commune de Cagnes-sur-Mer n'a pas particulièrement développé de politiques incitatives pour les particuliers en matière d'éco-construction, mais favorise cette démarche pour les grands aménagements urbains.

> *Développement de l'éco-construction*

Sous-objectif 1.5.1 *Améliorer la gestion de l'énergie et des déchets de chantier lors de toute construction neuve et réhabilitation lourde¹⁵*

Sous-objectif 1.5.2 *Développer les dispositifs d'informations et d'incitation à l'éco-construction destinés aux particuliers*

Sous-objectif 1.5.3 *Développer des partenariats avec les institutions et associations porteuses d'initiatives et de projets*



La SNDD¹⁶ place parmi ses leviers d'actions dans la lutte contre le changement climatique « l'élargissement de la place des énergies nouvelles et renouvelables dans les politiques d'urbanisme et dans les constructions, réalisation d'écoquartiers, d'écocampus, d'écoparc d'activité ; intégration des moyens de production de ces énergies aux bâtiments ».

¹⁵ Ce sous-objectif s'inscrit dans le cadre du programme AGIR, et correspond à l'objectif n° 1 (Bâtiments - 2013)

¹⁶ SNDD 2010-2013, défi n° 4 « Changement climatique et énergies »

AXE STRATEGIQUE 1

Poursuivre et renforcer les actions de protection de l'environnement et de gestion responsable des ressources

Objectif 1.6 Aller vers un enracinement de la « culture du risque » chez les Cagnois

RAPPEL DU DIAGNOSTIC PARTAGE

Une gestion des risques rigoureuse :

Le territoire cagnois est particulièrement exposé aux risques majeurs. La protection des biens et des populations est bien mise en œuvre via des dispositifs rigoureux de surveillance et de prévention qui nécessite toutefois le maintien d'une vigilance et d'une responsabilisation des habitants.

> *Poursuite de la politique de gestion des risques majeurs et développement d'une « culture du risque »*

Sous-objectif 1.6.1 *Maintenir et renforcer les dispositifs de surveillance des risques majeurs*

Sous-objectif 1.6.2 *Limiter la vulnérabilité du territoire face aux menaces naturelles par un urbanisme maîtrisé*

Sous-objectif 1.6.3 *Poursuivre les actions de prévention des risques et faire prendre conscience à l'ensemble des acteurs de la vulnérabilité de leur territoire¹⁷*



La SNDD¹⁸ se donne pour enjeu « de réduire la vulnérabilité des territoires, des hommes et des espèces animales et végétales ». Elle préconise que « Les entreprises et les collectivités territoriales [se dotent] de cellules de crise opérationnelles pour gérer les risques, les problèmes et les accidents ».

¹⁷ Ce sous-objectif est directement traité dans le cadre de l'objectif 5.3 « Renforcer la sensibilisation et l'éducation au développement durable à auprès de tous »

¹⁸ SNDD 2010-2013, défi n°7 « Santé publique, prévention et gestion des risques »

AXE STRATEGIQUE 2

Améliorer la qualité du cadre de vie

Objectif 2.1 Valoriser l'identité de la ville et de ses quartiers tout en veillant à une consommation économe des espaces

RAPPEL DU DIAGNOSTIC PARTAGÉ

Un renouvellement urbain favorable au rééquilibrage territorial

La commune pâtit de l'urbanisation rapide et mal contrôlée des années 60-70, qui s'est traduite par la surconsommation des sols et la confusion dans les formes urbaines.

Elle dispose aujourd'hui de tous les outils pour gérer de manière durable son territoire (PLU-PADD) et maîtriser l'étalement urbain. De nombreuses actions ont déjà été menées dans le sens d'une revalorisation de la ville.

> Valorisation de l'identité communale, du cœur de ville et des quartiers

Sous-objectif 2.1.1 Favoriser la densification du centre-ville et l'harmonie architecturale (hauteur, densités)

Sous-objectif 2.1.2 Poursuivre les actions de rénovation du bâti (habitat, équipements etc.)

Sous-objectif 2.1.3 Poursuivre les actions d'amélioration de la qualité des espaces publics (aménagement, mobilier urbain)

Sous-objectif 2.1.4 Mettre en valeur les potentiels fonciers (dents creuses) et bâtis intégrés dans le tissu urbain

Sous-objectif 2.1.5 Reconquérir les espaces dégradés des entrées de ville¹⁹

Sous-objectif 2.1.6 Identifier et valoriser le patrimoine remarquable et vecteur d'identité dans les différents quartiers de la ville



Choix stratégiques de la SNDD²⁰ :

« Lutter contre l'artificialisation des espaces et la banalisation des paysages » :

Leviers d'actions « Meilleure intégration dans les choix d'urbanisme des impacts environnementaux, sociaux et économiques » notamment par la « promotion de formes urbaines plus denses, notamment autour des stations et des gares de transports en commun ».

AXE STRATEGIQUE 2

Améliorer la qualité du cadre de vie

Objectif 2.2 Favoriser l'adaptation et la diversification de l'offre de logements à la demande

RAPPEL DU DIAGNOSTIC PARTAGÉ

Une offre de logements insuffisamment adaptée à la demande

Cagnes-sur-Mer se caractérise par sa fonction principalement résidentielle et une mixité sociale diffuse. La commune devra poursuivre ses efforts pour répondre aux obligations de logements sociaux, faire face à la croissance démographique rapide ainsi qu'à une diversification des profils des demandeurs, notamment grâce aux dispositifs existants en matière d'habitat et de logements.

> *Diversification de l'offre de logement*

Sous-objectif 2.2.1 Poursuivre les efforts de rattrapage en matière de logements sociaux et de répartition équilibrée sur le territoire

Sous-objectif 2.2.2 Identifier et prendre en compte la demande dans sa diversité

Sous-objectif 2.2.3 Améliorer l'habitat existant en sensibilisant sur le problème de la précarité énergétique des logements



Choix stratégique de la SNDD²¹ : « Réduction des situations de précarité énergétique » :

« Attention particulière portée à l'amélioration de l'habitat existant et soutien des actions engagées par les particuliers, notamment les ménages les plus modestes, et les organismes de logement social publics et privés ; dans ce cadre, soutien à l'acquisition de logements à basse consommation ou énergie positive par l'utilisation de prêts à taux zéro ou bonifiés » ; « promotion de l'adaptation de l'habitat au vieillissement de la population ».

Objectif chiffré : « D'ici 2020, rénover les 800 000 logements sociaux les plus consommateurs en énergie ».

Dans le cadre de la lutte contre les exclusions²², la SNDD se fixe comme choix stratégique de « réduire les inégalités territoriales dans le respect de la diversité ». Elle estime par ailleurs « que chaque citoyen doit pouvoir accéder aux droits fondamentaux » notamment en matière de logement. Selon la loi d'orientation du 29 juillet 1998, l'effectivité de ces droits est une condition du respect de l'égalité de tous ».

¹⁹ Objectif du Plan de Développement Durable et d'Aménagement (PADD) du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

²⁰ SNDD 2010-2013, défi n°6 « Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles »

²¹ SNDD 2010-2013, défi n°4 « Changement climatique et énergies »

AXE STRATEGIQUE 2 Améliorer la qualité du cadre de vie

Objectif 2.3 Favoriser une mobilité durable et améliorer la qualité de l'air

RAPPEL DU DIAGNOSTIC PARTAGÉ

Une qualité de l'air qui s'améliore mais reste exposée aux pollutions liées aux transports, dans un contexte contraignant qui remet difficilement en cause la prédominance de l'automobile :

La commune bénéficie de l'ensemble des dispositifs en matière de transports et de déplacements mis en place au niveau de NCA. Elle s'est engagée de son côté dans une politique volontariste de développement des modes doux, de gestion pragmatique du stationnement ou d'exemplarité en matière de mobilité durable. Cependant tous ces efforts remettent difficilement en cause l'usage majoritaire de la voiture par les Cagnois.

> *Amélioration de la qualité de l'air, le territoire étant exposé aux pollutions liées aux transports*

> *Développement des modes de déplacement alternatifs à la voiture*

- Sous-objectif 2.3.1 Parvenir à une réduction des émissions de gaz à effet de serre²³*
- Sous-objectif 2.3.2 Encourager le renouvellement des matériels de transport au bénéfice de matériels moins polluants²⁴*
- Sous-objectif 2.3.3 Organiser le réseau routier local de manière à réduire la concentration du trafic automobile*
- Sous-objectif 2.3.4 Favoriser le développement des transports alternatifs à la voiture²⁵*
- Sous-objectif 2.3.5 Sensibiliser et encourager les particuliers et les entreprises aux nouvelles pratiques de mobilité durable et mettre en avant l'exemplarité municipale en la matière²⁶*

²² SNDD 2010-2013, défi n°8 « Démographie, immigration, inclusion sociale »

²³ Ce sous-objectif s'inscrit dans le cadre du programme AGIR, et correspond à l'objectif n° 7 (Énergie - 2020)

²⁴ Ce sous-objectif s'inscrit dans le cadre du programme AGIR, et correspond à l'objectif n°5 (Transports - 2020)

²⁵ Ce sous-objectif vise à la fois l'adaptation et le développement de l'offre de transports en commun, la valorisation du train ; le développement des mobilités douces, ou encore l'intermodalité permise par une meilleure gestion du stationnement et le développement des parkings relais

²⁶ Ce sous-objectif est directement traité dans le cadre de l'objectif 5.3 « Renforcer la sensibilisation et l'éducation au développement durable à auprès de tous »



La SNDD s'est fixée pour choix stratégiques²⁷ de:

- « Promouvoir des pratiques de mobilité plus durables pour les personnes et les biens en favorisant la proximité » ;
- « Renforcer l'intermodalité et développer des alternatives au transport routier » ;
- « Veiller à l'accès aux services et à la mobilité pour tous et sur tout le territoire » ;

Ses leviers d'actions pour cela sont notamment le « **fort investissement dans les transports en commun et les transports alternatifs** à la voiture individuelle » ;

la « **meilleure articulation entre urbanisme et transports** dans des politiques urbaines » ; ou encore la « modernisation du réseau ferroviaire existant sur la base d'une articulation avec les autres moyens de déplacement et d'une restructuration urbaine autour des gares.

Dans le cadre de la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD), la lutte contre le changement climatique est un défi à part entière : « Dans le secteur des transports, l'objectif est une baisse de **20 %** des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020 afin de les ramener au niveau d'émissions de 1990²⁸ ».

²⁷ SNDD 2010-2013, défi n°5 « Transport et mobilité durable »

²⁸ Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) 2010-2013, défi n°4 « Changement climatique et énergies »

AXE STRATEGIQUE 2 Améliorer la qualité du cadre de vie

Objectif 2.4 Lutter contre les nuisances urbaines

RAPPEL DU DIAGNOSTIC PARTAGÉ

Des nuisances urbaines encore importantes malgré des mesures concrètes

La commune est particulièrement soumise aux nuisances sonores et lumineuses. Celles-ci sont prises en compte au niveau de la municipalité qui propose la mise en place de mesures palliatives et des actions directes sur leurs sources. La situation pourrait encore être améliorée par une meilleure sensibilisation de tous les acteurs de la ville.

> *Diminution des nuisances (sonores et lumineuses) urbaines en faveur d'une « ville apaisée »*

Sous-objectif 2.4.1 Poursuivre les actions de lutte contre les nuisances sonores

Sous-objectif 2.4.2 Poursuivre et développer la gestion de l'éclairage public en conciliant la préservation du « ciel nocturne » et la sécurité des habitants

Sous-objectif 2.4.3 Sensibiliser les acteurs privés et les citoyens à la question de la pollution lumineuse et du bruit



La SNDD se fixe comme objectif ²⁹ :

« D'ici 2012, [de] résorber les points noirs du bruit les plus dangereux pour la santé » et de lutter contre ses sources.

²⁹ SNDD 2010-2013, défi n°5 « Transport et mobilité durable »

AXE STRATEGIQUE 2 Améliorer la qualité du cadre de vie

Objectif 2.5 Développer et valoriser les espaces verts et de détente

RAPPEL DU DIAGNOSTIC PARTAGÉ

Des espaces verts et de détente à développer et valoriser

La commune est fortement investie dans la création de secteurs protégés, aussi bien que dans des actions d'embellissement ou encore dans une gestion alternative et responsable de ses espaces verts. Pourtant, ces efforts ne pallient pas au manque de « vrai » espace de détente, et les parcs existants sont peu mis en valeur pour un usage par l'ensemble de sa population.

> Développement et valorisation des espaces verts et de détente

Sous-objectif 2.5.1 Poursuivre la valorisation des espaces verts d'embellissement

Sous-objectif 2.5.2 Valoriser les parcs existants et développer davantage les espaces de détente et de loisirs dans la ville

Sous-objectif 2.5.3 Valoriser la présence des cours d'eau et des berges comme lieux de promenade et de détente



La SNDD a pour levier d'actions³⁰ l'« amélioration de la qualité des milieux » notamment par le « développement des espaces de nature en ville ».

³⁰ SNDD 2010-2013, défi n°6 « Conservation et gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles »

AXE STRATEGIQUE 3

Favoriser l'économie durable et solidaire

Objectif 3.1 Dynamiser l'économie locale

RAPPEL DU DIAGNOSTIC PARTAGÉ

Une tendance générale à la redynamisation économique à confirmer

La reprise qui caractérise l'économie cagnoise traduit une politique volontariste de développement économique qui porte ses fruits et mérite d'être poursuivie, mais qui n'offre pas encore toutes les conditions d'incitation à l'entrepreneuriat.

> Poursuite de la dynamisation de l'économie locale

Sous-objectif 3.1.1 Poursuivre la politique incitative en matière d'accueil des activités économiques et des entreprises

Sous-objectif 3.1.2 Valoriser les réseaux et interfaces existantes et renforcer les synergies entre les acteurs économiques ainsi qu'avec les partenaires institutionnels et associatifs

AXE STRATEGIQUE 3

Favoriser l'économie durable et solidaire

Objectif 3.2 Améliorer les dispositifs d'accès à l'emploi et développer les actions d'insertion

RAPPEL DU DIAGNOSTIC PARTAGÉ

Des dispositifs d'accès à l'emploi qui méritent d'être davantage développés

En matière d'emploi, la ville bénéficie d'une amélioration certaine avec une baisse du taux de chômage, des dispositifs actifs d'aide à la recherche d'emploi et un soutien considérable du milieu associatif. Il est important de soutenir et pérenniser les actions issues de l'engagement associatif et d'amplifier les partenariats entre les structures sociales et le monde de l'entreprise.

> *Dynamisation des dispositifs d'accès à l'emploi*

Sous-objectif 3.2.1 Favoriser la création d'emplois sur la Commune

Sous-objectif 3.2.2 Valoriser et dynamiser les dispositifs d'aide à l'emploi existants en développant davantage les partenariats

Sous-objectif 3.2.3 Encourager les initiatives en matière d'insertion par l'emploi et notamment par l'emploi vert

Sous-objectif 3.2.4 Pérenniser les emplois dans le secteur touristique et favoriser le développement de nouveaux emplois liés aux services à la personne

i Choix stratégique de la SNDD³¹ : « Faciliter l'accès, le maintien et le retour à l'emploi des personnes qui en sont les plus éloignées ou qui risquent de l'être ».
 En termes d'objectif chiffré, elle se fixe de « compter 6 % de travailleurs handicapés dans les entreprises de plus de 20 salariés ».
Leviers d'actions : « Création ou reconduction de chantiers de réinsertion, notamment dans les domaines du BTP (rénovation du petit patrimoine), de la gestion des espaces verts et naturels, de la production d'énergie à partir de biomasse » ; « Généralisation des clauses sociales dans les marchés publics »

³¹ SNDD 2010-2013, défi n°8 « Démographie, immigration, inclusion sociale »

AXE STRATEGIQUE 3

Favoriser l'économie durable et solidaire

Objectif 3.3 Développer une offre touristique diversifiée et valoriser les potentiels éco-touristiques

RAPPEL DU DIAGNOSTIC PARTAGÉ

Une vocation (éco-)touristique insuffisamment exploitée :

La ville de Cagnes-sur-Mer bénéficie de véritables atouts touristiques : au-delà de son attrait balnéaire, la ville peut également compter sur un riche patrimoine culturel et historique et des projets qui lui permettront d'assurer son attractivité touristique tout au long de l'année. La commune dispose de tous les atouts pour développer et diversifier son offre d'hébergement et développer l'éco-tourisme.

> *Exploitation du potentiel (éco)-touristique de Cagnes-Sur-Mer*

Sous-objectif 3.3.1 Poursuivre le développement d'une offre d'hébergement diversifiée

Sous-objectif 3.3.2 Diversifier et pérenniser l'offre d'activités touristiques toute l'année

Sous-objectif 3.3.3 Développer l'éco-tourisme en mettant en valeur les éléments paysagers et patrimoniaux du territoire



La France s'est engagée à piloter un groupe de travail sur le tourisme durable dans le cadre du Processus de Marrakech (conduit par le département des affaires économiques et sociales des Nations unies (UNDESA) et le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE))³².

³² SNDD 2010-2013, défi n°9 « Défis internationaux en termes de développement durable et de pauvreté dans le monde »

AXE STRATEGIQUE 3

Favoriser l'économie durable et solidaire

Objectif 3.4 Dynamiser le commerce et l'artisanat

RAPPEL DU DIAGNOSTIC PARTAGÉ

Commerces et artisanats : des secteurs en progression malgré la menace de la concurrence extérieure

La commune de Cagnes-sur-Mer subit, pour ses commerces, la proximité de grandes zones commerciales des communes voisines. Néanmoins, la commune mène un soutien actif au maintien et au développement du petit commerce de proximité en améliorant la qualité des secteurs commerciaux de la ville et en cherchant à développer les complémentarités commerciales entre les différents secteurs de la ville.

> *Poursuite du développement commercial et de la dynamisation du commerce de proximité*

Sous-objectif 3.4.1 Poursuivre la dynamisation du commerce de proximité

Sous-objectif 3.4.2 Favoriser le développement des métiers d'art dans le centre et les quartiers historiques (Haut-de-Cagnes, Cros-de-Cagnes), la commune ayant déjà le label « Métiers d'art ».

Sous-objectif 3.4.3 Faire face à la concurrence des villes voisines par le développement des moyennes surfaces commerciales, dans une logique de complémentarité avec le commerce de proximité

Sous-objectif 3.4.4 Pérenniser et développer les secteurs d'artisanat en veillant à éviter les conflits d'usage (éventuels nuisances sonores, olfactives, désagréments liés aux transports).

AXE STRATEGIQUE 3 Favoriser l'économie durable et solidaire

Objectif 3.5 Maintenir et redynamiser l'agriculture

RAPPEL DU DIAGNOSTIC PARTAGÉ

Une agriculture en perte de vitesse malgré des mesures de préservation

Même si les enjeux restent très limités d'un point de vue économique et en termes de superficie, les espaces agricoles de Cagnes-sur-Mer jouent un rôle important en termes de paysage et de protection en tant que zones tampons entre l'habitat et les espaces naturels.

> Préservation du secteur agricole fragilisé et développement des niches liées à l'agriculture biologique et solidaire

- Sous-objectif 3.5.1 Valoriser l'importance des terres agricoles en termes d'équilibre territorial en les préservant des pressions foncières*
- Sous-objectif 3.5.2 Aider au maintien des exploitations et faciliter l'installation de jeunes agriculteurs*
- Sous-objectif 3.5.3 Développer le marché agricole local (circuits courts de distribution) et les réseaux d'agriculteurs locaux*
- Sous-objectif 3.5.4 Promouvoir les nouvelles niches liées à l'agriculture bio et à l'agro-tourisme*



Leviers d'actions de la SNDD en matière de « Consommation et production durables »³³

Accès à une alimentation sûre et équilibrée :

Soutien des modes de production et de distribution écologiquement et socialement responsables qui contribuent à préserver la santé publique, la fertilité des sols et la qualité de l'eau comme les produits de proximité et ceux issus du commerce équitable ;

Objectifs chiffrés :

- « Cultiver en agriculture biologique 6 % de la surface agricole utile (SAU) en 2012 et 20 % en 2020 » ;
- « Atteindre, en 2012, 20% de produits biologiques dans la restauration collective publique » ;
- « Avoir 50 % des exploitations agricoles engagées dans une démarche de certification environnementale en 2012 » ;
- « Réduire, d'ici 2018, de 50 % l'usage des produits phytosanitaires contenant des substances préoccupantes et sans solution de substitution ».

³³ SNDD 2010-2013, défi n°1

AXE STRATEGIQUE 3 Favoriser l'économie durable et solidaire

Objectif 3.6 Favoriser le développement des éco-entreprises

RAPPEL DU DIAGNOSTIC PARTAGÉ

Un développement timide des éco-entreprises

Il existe des actions portées par certains acteurs économiques et certaines associations en faveur d'une économie responsable. Elles peuvent encore être développées par la mise en relation des acteurs et par la mise en place de politiques favorisant des initiatives économiques innovantes et responsables.

> Développement des éco-entreprises

Sous-objectif 3.6.1 Inciter les entreprises aux démarches éco-responsables en améliorant la lisibilité des dispositifs et labels existants

Sous-objectif 3.6.2 Valoriser l'opportunité des nouvelles niches ou secteurs d'activités liés à l'environnement et à l'économie solidaire

Sous-objectif 3.6.3 Valoriser les initiatives innovantes et développer les synergies



Choix stratégique de la SNDD³⁴

- « Soutenir l'économie verte et l'innovation des entreprises » ;
- « Encouragement des entreprises à s'engager dans une démarche de responsabilité sociale avancée »
- « Généralisation des démarches d'éco-conception »
- « Mise en œuvre d'incitations fiscales et réglementaires »

Leviers d'actions : « Valorisation de l'utilisation de matières premières renouvelables ou recyclées » ; « Soutien aux entreprises et aux métiers de la récupération et de la valorisation des déchets ».

³⁴ SNDD 2010-2013, défi n°1 « Consommation et production durables »

AXE STRATEGIQUE 4

Favoriser la solidarité et la convivialité cagnoises

Objectif 4.1 Encourager l'épanouissement des jeunes

RAPPEL DU DIAGNOSTIC PARTAGÉ

Un manque d'attractivité de la ville à l'égard des jeunes

L'intérêt de la commune pour ses jeunes se manifeste surtout au travers d'actions ciblées menées dans le cadre scolaire, sportif, de l'insertion professionnelle ou encore par le biais de la représentation politique. Néanmoins la jeunesse cagnoise devrait être plus largement prise en compte dans les projets de la ville.

> *Poursuite des efforts à l'égard de la jeunesse*

Sous-objectif 4.1.1 Maintenir et dynamiser les lieux d'accompagnement des jeunes dans leurs projets professionnels et de vie

Sous-objectif 4.1.2 Développer les lieux de rencontre et de loisirs pour les jeunes et promouvoir auprès d'eux les activités existantes

Sous-objectif 4.1.3 Favoriser le développement d'activités de divertissement nouvelles pour la jeunesse dans sa compréhension la plus large (15 à 35 ans)

AXE STRATEGIQUE 4

Favoriser la solidarité et la convivialité cagnoises

Objectif 4.2 Renforcer la solidarité dans et entre les quartiers ainsi qu'entre les générations

RAPPEL DU DIAGNOSTIC PARTAGÉ

Une mobilisation générale autour de la solidarité
Par ses actions associatives aussi bien que par son investissement municipal, la ville et ses habitants se montrent particulièrement engagés dans des actions de solidarité auprès des personnes en difficultés aussi bien que vis-à-vis des nouveaux arrivants. En témoigne l'investissement actif des associations dans le domaine social.

> *Valorisation du lien social dans et entre les quartiers ainsi qu'entre les générations*

Sous-objectif 4.2.1 Valoriser et encourager les initiatives associatives sociales et solidaires

Sous-objectif 4.2.2 Favoriser le maintien du bénévolat en encourageant l'investissement associatif chez les jeunes

Sous-objectif 4.2.3 Développer les lieux de rencontres sociaux et culturels ainsi que les festivités dans tous les quartiers

Sous-objectif 4.2.4 Poursuivre le développement d'actions et d'espaces pour la solidarité et le dialogue intergénérationnels

 La SNDD se fixe pour objectif stratégique³⁵ : « Anticiper les effets des changements démographiques et développer la solidarité intergénérationnelle ».

³⁵ SNDD 2010-2013, défi n°8 « Démographie, immigration, inclusion sociale »

AXE STRATEGIQUE 4

Favoriser la solidarité et la convivialité cagnoises

Objectif 4.3 Prendre en compte les personnes handicapées et à mobilité réduite

RAPPEL DU DIAGNOSTIC PARTAGÉ

Une démarche volontaire en faveur des personnes à mobilité réduite

La ville se montre très attentive à la question de l'intégration des Personnes à Mobilité Réduite (PMR) par la mise en accessibilité du territoire et la représentation politique de leurs besoins. Des moyens humains à améliorer au service des personnes handicapées (accueil des scolaires par exemple) ;

Une faible prise en compte du problème de l'accessibilité des personnes handicapées par les entreprises.

> Poursuite des efforts en faveur des personnes handicapées

Sous-objectif 4.3.1 Poursuivre la mise en accessibilité des équipements et des espaces publics de la ville pour tous

Sous-objectif 4.3.2 Développer l'accompagnement des personnes handicapées dans tous les domaines de la vie



La SNDD se fixe pour choix stratégique³⁶ de :

« Veiller à l'accès aux services et à la mobilité pour tous et sur tout le territoire ».

Levier d'action³⁷ : Dans le cadre scolaire amélioration de l'accueil de tous les élèves handicapés ; dans le domaine culturel « développement de l'accessibilité des établissements culturels notamment pour les handicapés » et dans le monde du travail, « généralisation des clauses sociales dans les marchés publics permettant notamment de promouvoir l'emploi de travailleurs handicapés »

³⁶ SNDD 2010-2013, défi n°5 « Transport et mobilité durable »

AXE STRATEGIQUE 4

Favoriser la solidarité et la convivialité cagnoises

Objectif 4.4 Favoriser la convivialité cagnoise, le civisme et la responsabilité de tous

RAPPEL DU DIAGNOSTIC PARTAGÉ

Des actions efficaces en faveur d'une ville plus sûre et apaisée


La ville de Cagnes-sur-Mer se caractérise par une forte préoccupation en matière de sécurité, de respect des Cagnois et du cadre de vie, qu'il s'agisse de sécurité routière, de lutte contre la délinquance, incivilités etc. Elle a pu déployer de nombreux dispositifs de prévention de ces problèmes.

> *Développement du civisme et de la responsabilité de tous et mise en valeur de la convivialité cagnoise*

Sous-objectif 4.4.1 Encourager le respect des règles de vie et la responsabilité citoyenne

Sous-objectif 4.4.2 Valoriser et développer les actions en faveur de la convivialité cagnoise

Sous-objectif 4.4.3 Poursuivre les actions de prévention de la délinquance

 Levier d'action de la SNDD³⁸ : « Création d'un service civique pour les jeunes : souhaitant s'engager au service de la collectivité, en particulier dans les domaines du développement durable (environnement, lutte contre l'exclusion...). Dès 2010, 10 000 jeunes effectueront un service civique. »

³⁷ SNDD 2010-2013, défi n°2 « Société de la connaissance »

³⁸ SND 2010-2013, défi n°8 « démographie, immigration, inclusion sociale »

AXE STRATEGIQUE 4

Favoriser la solidarité et la convivialité cagnoises

Objectif 4.5 Maintenir et adapter l'offre culturelle et sportive de qualité

RAPPEL DU DIAGNOSTIC PARTAGÉ

Une offre culturelle et de divertissements abondante et une offre sportive très satisfaisante mais des équipements sous-dimensionnés

La commune de Cagnes-sur-Mer dispose d'une formidable offre d'activités et d'équipements liés au monde de la culture (artistique, patrimoine etc.), et du sport, dont bénéficient les communes voisines. Il semble nécessaire d'améliorer, d'adapter et de valoriser cette offre en s'adaptant notamment à l'évolution démographique de la commune et au contexte intercommunal dans le cadre d'une éventuelle mutualisation des moyens.

> *Adaptation des équipements culturels et sportifs*

Sous-objectif 4.5.1 *Améliorer et valoriser les équipements culturels, sportifs et de loisirs³⁹*

Sous-objectif 4.5.2 *Favoriser l'accès de tous aux équipements sportifs, culturels et de loisirs*

Sous-objectif 4.5.3 *Favoriser et développer l'offre d'animation culturelle sur l'ensemble du territoire de la commune en veillant aux amplitudes horaires notamment en soirée*



La SNDD s'est fixée pour levier d'action⁴⁰ :

Le « développement de l'accès à la culture », par le renforcement des actions éducatives et culturelles, notamment vers les jeunes et le développement de l'accessibilité des établissements culturels notamment pour les handicapés.

Avec pour objectif chiffré :

Au niveau national, d'ici 2013, de faire passer de 20 à 25 % la proportion des enfants et adolescents bénéficiant d'actions éducatives et culturelles ; de « réduire à 25 % le pourcentage de la population n'ayant jamais fréquenté de lieu culturel ».

³⁹ En fonction de l'évolution démographique de la commune et de la mutualisation qui pourrait être envisagée dans le cadre de Nice Côte d'Azur

⁴⁰ SNDD 2010-2013, défi n°2 « Société de la connaissance »

AXE STRATEGIQUE 5

Renforcer la mobilisation citoyenne

Objectif 5.1 Renforcer les dispositifs d'information, de communication et de participation pour une mobilisation de tous les citoyens

RAPPEL DU DIAGNOSTIC PARTAGÉ

De nombreux dispositifs de concertation, d'information et de communication communaux améliorés mais encore perfectibles

La ville de Cagnes-sur-Mer s'est donnée pour ambition d'être une ville pilote en matière de concertation publique et de démocratie participative et mène des actions concrètes en faveur de cette ambition. La vie politique de la ville est donc particulièrement active et doit être poursuivie comme menée actuellement.

La population de Cagnes-sur-Mer est particulièrement demandeuse d'information. Les supports d'information sont de plus en plus adaptés et les moyens d'information de plus en plus diversifiés. Néanmoins, ces moyens ne s'avèrent pas encore totalement satisfaisants surtout en ce qui concerne la visibilité de l'action municipale dont les pratiques éco-exemplaires ne sont pas toujours connues des habitants.

> Amélioration des dispositifs de la ville en matière d'information/communication des citoyens et poursuite des dispositifs de concertation

- Sous-objectif 5.1.1** *Veiller à la bonne circulation de l'information, à l'adaptation et l'efficacité des dispositifs de communication existants*
- Sous-objectif 5.1.2** *Délivrer une information claire et pédagogique sur les projets et démarches de la commune*
- Sous-objectif 5.1.3** *Encourager les habitants à participer à la vie de la cité*
- Sous-objectif 5.1.4** *Poursuivre les efforts d'association des habitants aux décisions et projets de la ville*
- Sous-objectif 5.1.5** *Mobiliser davantage la jeunesse (adolescents et jeunes actifs) et les intéresser à la vie de la cité*
- Sous-objectif 5.1.6** *Garantir des décisions publiques construites dans la transparence, fondées sur la concertation et la participation des citoyens⁴¹*

⁴¹ Ce sous-objectif s'inscrit dans le cadre du programme AGIR, et correspond à l'objectif n° 10 (Gouvernance - Collectivité exemplaire - 2013)



En matière de gouvernance, la SNDD⁴² place parmi ses enjeux « l'accès du public à l'information détenue par les autorités publiques, en particulier par une **diffusion accessible** des informations fondamentales ».

La SNDD⁴³ attache une importance particulière à l'information destinée aux consommateurs sur la « qualité environnementale et sociale des produits et des services » afin de changer leurs comportements.

La SNDD⁴⁴ place parmi ses enjeux « la **participation du public à la prise de décisions ayant des incidences sur l'environnement**, notamment dès le début d'une procédure d'aménagement « lorsque toutes les options et solutions sont encore possibles et que le public peut exercer une réelle influence ».

⁴² SNDD 2010-2013, défi n° 3 « Gouvernance »

⁴³ SNDD 2010-2013, défi n° 1 « Consommation et production durables »

⁴⁴ SNDD 2010-2013, défi n° 3 « Gouvernance »

AXE STRATEGIQUE 5 Renforcer la mobilisation citoyenne

Objectif 5.2 Devenir une collectivité éco-exemplaire


RAPPEL DU DIAGNOSTIC INTERNE

Une municipalité déjà engagée dans des actions éco-exemplaires

De manière générale, la municipalité se caractérise par une mobilisation de ses services dans le sens de pratiques éco-responsables et de développement durable, avec de nombreuses actions liées à la protection de l'environnement, et quelques unes visant l'amélioration du fonctionnement interne. Ces actions sont relativement avancées dans certains domaines (déchets, gestion des flux, déplacements etc.) et sont à poursuivre.

La promotion de cette exemplarité municipale auprès des citoyens semble être encore insuffisante. En revanche l'ensemble de ces actions fait l'objet de sensibilisations des agents qui sont à poursuivre et élargir.

- Sous-objectif 5.2.1 Mettre en avant les actions éco-exemplaires de la commune auprès des citoyens*
- Sous-objectif 5.2.2 Développer les achats éco-responsables de la commune*
- Sous-objectif 5.2.3 Améliorer les pratiques de tri en interne*
- Sous-objectif 5.2.4 Renforcer les pratiques innovantes de mobilité (covoiturage, pédibus etc.) dans le cadre du Plan de Déplacement Municipal (PDM)*
- Sous-objectif 5.2.5 Renforcer la gestion raisonnée des flux et fixer des objectifs de consommation quantifiés*
- Sous-objectif 5.2.6 Privilégier l'alimentation locale et biologique dans les cantines municipales*
- Sous-objectif 5.2.7 Mettre en œuvre un plan de formation des agents*

 La SNDD sollicite l'éco-exemplarité des collectivités dans plusieurs de ses défis :

Levier d'action⁴⁵ : « **Exemplarité des achats publics en tant qu'accélérateurs de changement** : Généralisation de la mise en œuvre de la circulaire État exemplaire du 3 décembre 2008 afin de réduire les impacts liés aux consommations courantes des administrations (papier et produits bureautiques, parc de véhicules...) ; réalisation des plans administrations éco-responsables (PAE) : favoriser notamment les marchés publics durables et la rénovation thermique des bâtiments (audits énergétiques et travaux en résultant) » ;

Objectif chiffré : « D'ici 2012, **doubler** les volumes de vente de produits disposant d'un **écolabel** (NF environnement ou écolabel européen) » ;

« **Accès à une alimentation sûre et équilibrée** : Soutien des modes de production et de distribution écologiquement et socialement responsables qui

⁴⁵ SNDD 2010-2013, défi n°1 « Consommation et production durables »

contribuent à préserver la santé publique, la fertilité des sols et la qualité de l'eau comme les produits de proximité et ceux issus du commerce équitable » ;

Objectif chiffré : Atteindre, en 2012, **20 % de produits biologiques dans la restauration collective publique** ;

Au niveau du défi « changement climatique et énergies »⁴⁶, un levier d'action vise l'amélioration de la connaissance des consommations énergétiques : « Il faut pour cela réaliser des analyses du cycle de vie (ACV) des différentes énergies et des évaluations de leur coût global. Les bilans coûts/bénéfices des politiques énergétiques doivent aussi être développés aux niveaux national et local, en y intégrant des préoccupations écologiques, économiques et sociales afin de sélectionner les options les plus performantes et efficaces ».

En matière de **mobilité**⁴⁷, la SNDD fait appel dans ses leviers d'actions à l'**exemplarité des acteurs publics**, par la limitation des déplacements professionnels des agents publics par la route et l'avion ; l'accélération du remplacement des véhicules les plus anciens par des véhicules respectant au moins la norme de 120 g de CO₂ /km ; le développement de l'usage des véhicules électriques ou hybrides ».

⁴⁶ SNDD 2010-2013, défi n°4 « Changement climatique et énergies »

⁴⁷ SNDD 2010-2013, défi n°5 « Transport et mobilité durables »

AXE STRATEGIQUE 5 Renforcer la mobilisation citoyenne

Objectif 5.3 Sensibiliser et éduquer tous les citoyens au développement durable

Remarque : L'ensemble des objectifs en matière de sensibilisation qui apparaissent dans les différents axes stratégiques et leurs objectifs seront à reprendre et à intégrer au sein de cet objectif.

RAPPEL DU DIAGNOSTIC PARTAGÉ

Une sensibilisation au Développement Durable qui touche peu les adultes

La commune est fortement engagée dans la sensibilisation au développement durable. Cela dit, elle met davantage l'accent sur le pilier environnemental et moins sur les volets économique et social. De manière transversale à l'ensemble des thématiques du développement durable, l'on remarque des insuffisances en termes d'éducation au développement durable, d'incitation et d'information sur les démarches éco-responsables destinée aux adultes, aux particuliers et au monde de l'entreprise.

> Sensibilisation des adultes au développement durable

Sous-objectif 5.3.1 Former l'ensemble des habitants au développement durable, toute génération confondue

Sous-objectif 5.3.2 Associer les entreprises à la démarche de développement durable

Sous-objectif 5.3.3 Diversifier le contenu de sensibilisation et d'éducation au développement durable



La SNDD se fixe pour choix stratégiques⁴⁸ :

« D'adapter et renforcer les dispositifs de formation dans les domaines clés du développement durable » ; De « développer la formation du grand public au développement durable », par la mise à disposition du grand public des informations environnementales et le développement de l'éducation à l'environnement au travers des mouvements associatifs vers les jeunes (scolaire et extra-scolaire) et vers le grand public ».

En matière de gouvernance les choix stratégiques de la SNDD consistent à :

« Favoriser l'appropriation des objectifs du développement durable » ; « Développer la gouvernance locale au plus près des enjeux de développement durable et des territoires » ; « Expérimenter de nouvelles voies » ; « Traduire le devoir d'exemplarité des acteurs publics dans les gouvernances et les méthodes de travail » et « Associer les entreprises ».⁴⁹

⁴⁸ SNDD 2010-2013, défi n°2 « Société de la connaissance »

AXE STRATEGIQUE 5 Renforcer la mobilisation citoyenne

Objectif 5.4 Renforcer la transversalité et la coordination entre les acteurs et partenaires du territoire

RAPPEL DU DIAGNOSTIC PARTAGÉ

Une coordination globale entre l'ensemble des acteurs du territoire à améliorer

On constate que sur le plan social, économique ou environnemental, des progrès pourraient être envisagés en termes de coordination et de transversalité entre les différents acteurs.

> *Développement de la transversalité entre tous les acteurs du territoire*

Sous-objectif 5.4.1 Développer la coopération entre les acteurs institutionnels, associatifs et économiques

Sous-objectif 5.4.2 Développer les plateformes et les réseaux de partenariats

Sous-objectif 5.4.3 Développer davantage la coordination interne aux services de la commune

Sous-objectif 5.4.4 Se donner les moyens internes pour l'accomplissement de l'ensemble des objectifs et de l'Agenda 21⁵⁰



Objectifs de la SNDD⁵¹ :

« Appliquer la transversalité aux méthodes de travail et associer les parties prenantes aux prises de décisions ».

⁴⁹ SNDD 2010-2013, défi n° 3 « Gouvernance »

⁵⁰ Ce sous-objectif s'inscrit dans le cadre du programme AGIR, et correspond à l'objectif n° 13 (Gouvernance - Collectivité exemplaire- 2013)

⁵¹ SNDD 2010-2013, défi n° 3 « Gouvernance »

AXE STRATEGIQUE 5 Renforcer la mobilisation citoyenne

Objectif 5.5 Développer la solidarité internationale et la coopération décentralisée

RAPPEL DU DIAGNOSTIC PARTAGÉ


Un potentiel d'ouverture internationale dans le sens de la coopération insuffisamment développé

La ville de Cagnes-sur-Mer a développé des actions classiques en termes d'ouverture internationale mais n'a pas développé ce volet en tant que tel. Pourtant, la commune dispose d'atouts sur lesquels elle peut capitaliser pour accentuer les actions en faveur de l'international comme le jumelage et/ou l'engagement de Monsieur le Sénateur Maire pour développer le partage et le retour d'expériences en matière de Développement Durable.

> *Développement de la coopération internationale*

Sous-objectif 5.5.1 *Développer les échanges de bonnes pratiques avec d'autres collectivités par delà les frontières*

Sous-objectif 5.5.2 *Poursuivre et valoriser les actions de solidarité internationale dans le cadre d'actions de coopération décentralisée*

 La SNDD⁵² compte parmi ses grandes orientations une dimension internationale importante à travers ses « Défis internationaux en matière de développement durable et de pauvreté dans le monde ».
 Choix stratégique de la SNDD : « Renforcer l'effort de solidarité dans une logique de développement durable ».
 En matière de gouvernance⁵³, l'un des levier d'action est la « Promotion de l'ouverture aux expériences européennes et internationales : Développement des coopérations transfrontalières, européennes et internationales ; utilisation des réseaux européens et des coopérations instaurées par les collectivités territoriales pour faciliter les échanges économiques et culturels, mutualisation des expériences ; intégration des immigrés en développant les liens entre leur pays d'origine et leur collectivité d'accueil (ex. : coopération décentralisée) ».

⁵² SNDD 2010 - 2013 Défi n°8 « Défis internationaux en matière de développement durable et de pauvreté dans le monde »

⁵³ SNDD 2010 - 2013 Défi n°3 « Gouvernance »